

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de  
compétences par thèmes

Sous matière :  
Aménagement du  
territoire

**OBJET :  
AMENAGEMENT  
DE L'ESPACE  
TUFFERY –  
DEMANDE DE  
SUBVENTION**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 35

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL  
EN DATE DU : 24.10.2017

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 24.10.2017

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU :

**07 NOV. 2017**

Séance du Conseil Municipal du 30 Octobre 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUS Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Eric,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne,

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,

Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

M. RATABOUIL Michel donne procuration à Mme BATIGNE Brigitte,

**Absents :**

Mme ISSALYS Jeanne,

**Secrétaire** : Mme Sarah EL KAHAZ,

Au vu de la délibération en date du 04 avril 2013, Dans le cadre de la stratégie globale de requalification du centre-ville, l'aménagement de l'espace TUFFERY qui constitue un ensemble majeur par son implantation dans l'ancienne caserne LAPASSET et sa proximité avec le cœur de ville, est indispensable.

Ces atouts méritent de prévoir un aménagement public de qualité qui devra comprendre, outre des bâtiments publics déjà existants (médiathèque, pôle emploi, CAS, sécurité sociale, MLI, Finances Publiques), des logements ainsi que des espaces publics soignés.

En complément de l'aménagement et au vu des prescriptions du schéma directeur des eaux pluviales de la ville, il va être nécessaire de créer sur cet espace un bassin de rétention.

En conséquence, le montant de l'opération doit être revu et s'élève à 1 793 000 € H.T. prestation intellectuelle incluse.

Compte tenu de l'importance de cette opération, elle sera phasée sur plusieurs exercices budgétaires.

- Tranche 1 : accès et parvis cinéma
- Tranche 2 : aménagement de la place centrale
- Tranche 3 : réalisation du bassin de rétention

Cette opération peut prétendre à une participation du Conseil Départemental.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Il convient de délibérer sur le plan de financement suivant :

DEPENSES H.T.	RECETTES H.T.		%
Aménagement de l'Espace TUFFERY Coût prévisionnel de 1 793 000 Euros HT	Conseil Départemental : sur trois exercices	225 000	12.50
	Ville de Castelnaudary	1 568 000	87.50
	TOTAL	1 793 000	100.00

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** le programme de cette opération tel que défini ci-dessus par M. le Maire

**APPROUVE** l'ajustement du montant de l'opération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

**PRECISE** que les crédits relatifs aux études seront inscrits au budget, Opération 9006, « Aménagement urbain », Nature 2128.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 30 Octobre 2017.

Ampliation faite le :  
**06 NOV. 2017**  
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :  
**02 NOV. 2017**  
Par publication le :  
**07 NOV. 2017**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services




Hervé ANTOINE



Le Maire,

*Patrick MAUGARD*  
**Patrick MAUGARD**

Accusé de réception de Préfecture du 02.11.2017  
N°011-211100763-20171030-2017-274-DE